



Probleme avec organisme de credit

Par **anais235**, le **09/01/2008** à **17:49**

Bonjour,

J'ai un litige avec mon organisme de credit:

j'ai emprunter il y'a 3 ans et demi 12 000€, j'ai toujours honoré mes mensualités de 289€ par mois.

Il y'a deux ans je me suis retrouvée au chômage, et j'ai quitté la personne qui s'etait porter co emprunteur.

en fevrier 2007, j'ai entamé uen formation professionnelle ne me donnant que 300€ par mois pour vivre, apres diverses menace de l'organisme envers moi et mon ex ami, j'ai reussi à negocier une baisse de mes mensualités à 189€ par mois. en septembre j'ai retrouvé un travail et mon contrat se termine dans deux semaines, ensuite revenu=0 car pas assez de cotisations chomage (il me manque un mois et demi). Mon organisme de credit m'a nevoyé en decembre un courrie rme reclamant 513€ pour une mensualité de retard(en decembre) rejetée par ma banque. Pour prouver ma bonne foi, j'ai donc envoyé un cheque de 189€ qui a bien été encaissé. cette semaine je recois uen lettre datee du 22 decembre me demandant de payer 513€ sans compter une mensualité de janvier qui passe de 189à 329€.

j'ai donc fait opposition à mon compte de cette somme, je leur doit pour janvier 189€ que je vais payer par cheque.

Les negociations avec mon organisme sont difficiles et leur attitude qui enfonce les gens et les mets plus bas que terre, c'est dur, ca ne donne pas envie de les contacter.

j'ai souhaité changer de co emprunteur pour pas que mon ex ami (marié depuis) ai des soucis ils ont refusés, en m'assurant que c'etait impossible. a la prise de mon credit ils m'ont dit que l'assurance chomage etait inutile vue que mon ex ami etait fonctionnaire.

je ne sais plus comment faire avec eux, le temps presse et je ne vois aucune solution....existe il une faille dans le code des credits bancaires? quelle solutions pourrais je avoir? je ne veux pas que mon ex ami soit enuyer et doive payer ni qu'il soit en interdit bancaire ca ne serait pas juste du tout.dès fevrier mes revenus passent à zero, ils ne veulent rien savoir, comment

puis je faire? merci de me repondre rapidement.

une internaute en grande detresse

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **09:54**

Bonjour,

Si les négociations sont trop dures, vous pouvez saisir le tribunal d'instance pour demander des délais de paiement plus long.

Le juge pourra vous accorder jusqu'à deux ans de délai avec des mensualités un peu moins lourdes.

En revanche, il n'existe pas de dispositions particulières pour annuler ces crédits...

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com